Réglementation des marchés publics

L'actualité des marchés publics

2 jours (14h00) | 4,6/5 | MP-6819232 | Évaluation qualitative de fin de stage | Formation délivrée en présentiel ou distanciel

Tarif : 1 395 € ht

Formations Compétences Métier › Marchés publics › Réglementation des marchés publics

Document mis à jour le 13/11/2026

Objectifs de formation

- Décrypter les nouveaux enjeux de la commande publique
- Identifier leur impact sur vos pratiques et anticiper les futures échéances
- Examiner les jurisprudences et les textes récents et leurs conséquences

Sur l'année 2025, le taux d'atteinte des objectifs est de 76,79%

Modalités, méthodes et moyens pédagogiques

Équipe pédagogique :

Un expert de la thématique et une équipe pédagogique en support du stagiaire pour toute question en lien avec son parcours de formation.

Techniques pédagogiques :

Alternance de théorie, de démonstrations par l'exemple et de mise en pratique grâce à de nombreux exercices individuels ou collectifs. Exercices, études de cas et cas pratiques rythment cette formation.

Ressources pédagogiques :

Un support de formation présentant l'essentiel des points vus durant la formation et proposant des éléments d'approfondissement est téléchargeable sur notre plateforme

Prérequis

Maîtriser la réglementation des marchés publics

Public concerné

Responsables des services achats-marchés

Gestionnaires de marchés, rédacteurs, juristes et toute personne intervenant dans des marchés publics

Entreprises répondant à des marchés publics

Avocats, conseils

Cette formation :

- Est animée par un consultant-formateur dont les compétences techniques, professionnelles et pédagogiques ont été validées par des diplômes et/ou testées et approuvées par l'éditeur et/ou par M2I Formation
- Bénéficie d'un suivi de son exécution par une feuille de présence émargée par demi-journée par les stagiaires et le formateur.

Programme

Le contenu du programme est susceptible d'être modifié selon l'actualité.

Actualité européenne – Vers un nouveau cadre des marchés publics

Un cadre européen simplifié

- Remplacement envisagé des trois directives de 2014 par un règlement unique
- Réduction du nombre de procédures
- Volonté de limiter les formalités et divergences nationales

Une place accrue pour la négociation et le sourcing

- Négociation facilitée
- Consultation du marché davantage encouragée
- Création d'une procédure spécifique pour l'innovation

La qualité au cœur de l'attribution

- Meilleur rapport qualité-prix comme principe
- Critères qualitatifs représentant en principe au moins 30% de la notation
- Seuil porté à 50% pour certains marchés à forte intensité de main-d'œuvre
- Mécanisme « appliquer ou expliquer »

Une commande publique plus stratégique

- Prise en compte renforcée des objectifs environnementaux, sociaux et d'innovation
- Intégration des enjeux de sécurité, résilience et continuité des approvisionnements
- Emergence d'une préférence européenne encadrée

Vers un marché numérique européen

- Interconnexion des plateformes de passation
- Principe « une fois pour toutes » pour les informations et justificatifs
- Automatisation accrue des contrôles

Actualités et réformes intégrées

- Seuils applicables à compter de 2026 : nouveaux seuils européens de procédures formalisées ; rehaussement du seuil de dispense de publicité et de mise en concurrence à 100 000 euros HT pour les travaux depuis le 1er janvier 2026 et à 60 000 euros HT pour les fournitures et services à compter du 1er avril 2026.
- Simplification du droit de la commande publique : mesures issues des décrets du 29 décembre 2025, notamment sur l'accès des entreprises, les candidatures, les avances, la clarification de certains régimes et leurs conséquences pratiques pour les acheteurs.
- Transparence et données essentielles : maintien des seuils de déclaration à 25 000 euros HT en régime simplifié et 40 000 euros HT en régime de droit commun, malgré le rehaussement des seuils de dispense.
- Commande publique durable, circulaire et responsable : SPASER, loi AGEC, déclaration des achats de biens issus du réemploi, de la réutilisation ou incorporant des matières recyclées, intégration progressive des exigences environnementales européennes.
- Actualité jurisprudentielle 2025-2026 : quasi-régie, recours aux capacités d'une filiale, système d'acquisition dynamique, offres irrégulières, offres anormalement basses, exécution financière et contentieux.

Actualité des procédures, de l'accès à la commande publique et de l'achat durable

Seuils, nomenclature et choix de la procédure

- Identifier les nouveaux seuils 2026 et leurs dates d'entrée en vigueur.
- Sécuriser les achats de faible montant après les décrets du 29 décembre 2025 : computation des seuils, absence de saucissonnage, traçabilité du choix de l'attributaire.
- Articuler seuils de dispense, procédures adaptées, procédures formalisées et obligations de publication des données essentielles.

Ajustements procéduraux et simplification

- Intégrer les mesures de simplification applicables depuis 2025-2026 : candidatures, exigences de chiffre d'affaires, avances, pièces demandées aux candidats, régularisation et simplification de l'accès des entreprises.
- Actualiser les réflexes de préparation : sourcing, définition du besoin, allotissement, accords-cadres, systèmes d'acquisition dynamique, variantes et innovation.
- Maîtriser les risques liés à la dématérialisation : profil d'acheteur, dépôts incomplets, accusés de réception, copie de sauvegarde et preuve des dysfonctionnements.

Accès des entreprises, candidatures et capacités

- PME, sous-traitance, co-traitance et recours aux capacités d'autres entités.
- Apports récents de la CJUE sur le recours par une société mère aux capacités de sa filiale et sur la vérification des entités mises à disposition.
- Exclusions, DUME, régularisation et contrôle de l'acheteur.

Commande publique durable, circulaire et responsable

- Clauses et critères environnementaux et sociaux : marge de manoeuvre de l'acheteur, lien avec l'objet du marché, contrôle du juge.
- Achats issus du réemploi, de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées : obligations AGEC, déclaration des dépenses et pilotage interne.
- Prise en compte des nouveaux textes européens affectant les achats publics : emballages, produits de construction et exigences environnementales sectorielles.

Illustrations et débats : audit d'un DCE, choix de procédure, clause environnementale et grille d'analyse.

Innovation, exécution, crises et contentieux

Innovation et performance dans les marchés publics

- Achat innovant, partenariat d'innovation, variantes, sourcing et expérimentation.
- Apports jurisprudentiels récents sur la prise en compte de solutions innovantes et la modification de l'ordre ou de la pondération des critères dans les limites du droit de l'Union.
- Sécuriser les critères techniques, les démonstrations, les essais et les preuves de performance.

Exécution des marchés publics et aléas économiques

- Prix, révision, indexation, avances et modalités de remboursement.
- Gestion des difficultés d'exécution : modifications en cours de marché, circonstances imprévisibles, pénalités, décompte général, résiliation et indemnisation.
- Marchés publics face aux crises internes et internationales : tensions d'approvisionnement, inflation, urgence, reconstruction et régimes dérogatoires temporaires.

Actualité contentieuse de la commande publique

- Référés précontractuel et contractuel : intérêt à agir, lésions invocables, office du juge et contrôle des offres anormalement basses.
- Contentieux des techniques d'achat : système d'acquisition dynamique et contestation du processus d'admission.
- Recours Tarn-et-Garonne, exécution contractuelle, responsabilité et stratégie contentieuse.

Panorama jurisprudentiel opérationnel 2025-2026

- Quasi-régie et condition des 80% d'activité en présence d'un groupe.
- Capacités de tiers et filiales intégralement détenues.
- Offres irrégulières, incomplètes ou anormalement basses.
- Accord-cadre, prix déterminables, transparence et égalité de traitement.
- Exécution financière, pénalités, réclamations et décompte.

Illustrations et débats : cas pratique complet de passation et d'exécution ; cartographie des risques et check-list de mise à jour des documents internes.

Le contenu de ce programme peut faire l'objet d'adaptation selon les niveaux, prérequis et besoins des apprenants.

Modalités d’évaluation des acquis

Évaluation des acquis : Quiz avant la formation et après la formation pour mesurer les acquis, la progression. Évaluation à chaud : À la fin de la formation, un bilan qualité dématérialisé pour mesurer l'atteinte des objectifs de la formation. Évaluation à froid : À J+3 mois, une e-évaluation du transfert des acquis en situation professionnelle.

Accessibilité de la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Le groupe M2I s'engage pour faciliter l'accessibilité de ses formations. Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap : les détails de l'accueil des personnes sont consultables sur la page Accueil Handicap

Modalités et délais d’accès à la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Les formations M2I sont disponibles selon les modalités proposées sur la page programme.
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation.
Dans le cas d'une formation financée par le CPF, ce délai est porté à 12 jours ouvrés.